

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

Un nuage a disparu de l'horizon espagnol. Le gouverneur de Cuba a reconnu le gouvernement provisoire de la métropole.

Le télégramme qui apporte cette nouvelle ne dit rien des dispositions de la population de l'île. Son silence doit être interprété, sans doute, dans un sens favorable.

L'Espagne est vivement sollicitée, par la presse démocratique, d'affranchir les 380,000 esclaves de Cuba et les 25,000 esclaves de Puerto-Rico. On lui propose l'exemple donné par la France en 1791 et en 1848; on lui rappelle que l'Angleterre, le Danemark, la Hollande ont libéré successivement leurs esclaves, et qu'en 1865 Lincoln fit décréter par l'Union américaine l'abolition de l'esclavage. L'Espagne émancipée ne voudra-t-elle point se mettre, à cet égard, au niveau des nations civilisées de l'ancien et du nouveau continent?

La révolution victorieuse ne s'est point encore prononcée sur ce grand intérêt. Serait-ce que la métropole renoncerait avec peine aux 150 millions d'impôt que l'esclavage lui permet de prélever sur les Antilles espagnoles?

Le grand sujet d'attention du moment est la publication de deux articles dans le *Morning Herald* et le *Morning Post*, sur la candidature du prince Alfred d'Angleterre au trône d'Espagne.

Le premier de ces journaux se demande s'il existe une raison qui puisse empêcher les Espagnols d'élire le prince Alfred pour leur

roi, et si le prince Alfred, une fois élu, devrait accepter la couronne?

Sur la première question, le *Morning Herald* émet l'avis qu'un prince qui, par son éducation, forme un contraste si éclatant avec les souverains sous lesquels l'Espagne a tant souffert, se recommande fort au choix du peuple. Sa nationalité plaiderait aussi en sa faveur. Sans entraîner l'Angleterre à une alliance compromettante, l'avènement d'un prince anglais au trône d'Espagne resserrerait les liens que la guerre héroïque du commencement de ce siècle a établis entre les deux pays.

Suivant la feuille anglaise, aucun gouvernement européen n'opposerait d'objection contre ce choix, au point de vue politique. L'entente cordiale qui existe entre la France et l'Angleterre n'en serait point atteinte, et le gouvernement français verrait cette solution avec plaisir.

A la question de savoir si le prince Alfred élu par le peuple espagnol devrait accepter la couronne, le *Morning Herald* déclare ne pas voir facilement pourquoi il la refuserait.

Voilà qui est clair et précis.

Le *Morning Post* y met plus de coquetterie. Il s'attache à démontrer que de l'Espagne donnait une couronne, et de l'Angleterre sacrifiant un prince pour la porter, ce ne serait pas celle-ci qui ferait le moindre cadeau. La Grande-Bretagne a besoin de tous ces princes. Comment pourrait-elle se séparer du duc d'Edimbourg? Mais si cette séparation devait avoir lieu; s'il fallait se résigner à cette détermination extrême, le *Morning Post* aurait une confiance entière que ce qui serait une perte

pour l'Angleterre serait un bénéfice pour l'Espagne.

Avis donc aux Espagnols.

Mais la question est encore prématurée. L'Espagne ne s'occupe pour le moment que de se réorganiser administrativement. Le gouvernement provisoire fait de louables efforts pour maintenir l'union et comprimer les vengeances personnelles.

Voici sur la situation intérieure de la Péninsule quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt:

Les quarante-huit villes formant les chefs-lieux d'intendance, qui sont les grandes divisions administratives de l'Espagne, ont toutes envoyé, à la date du 10 octobre, leur adhésion au gouvernement provisoire de Madrid.

Sur ces quarante-huit villes, neuf seulement, par l'intermédiaire de leurs juntas, ont adopté un programme modéré, et, tout en se prononçant pour la forme monarchique, n'ont pas soulevé la question de dynastie.

Sept villes seulement ont montré des dispositions hostiles au clergé, et parmi elles se trouve Séville, qui a ordonné la fermeture de plusieurs églises.

La plus intéressante nouvelle d'Espagne, est le bruit qui court à Madrid de la publication très-prochaine d'un manifeste dans lequel le gouvernement provisoire indiquera ses vues sur la forme du gouvernement futur.

Jamais proclamation n'aura plus vivement piqué la curiosité.

Déjà l'idéal monarchique de Prim a soulevé bien des murmures — sinon en Espagne, où nous ne connaissons pas encore l'effet qu'il a

produit — du moins dans les rangs de la démocratie cosmopolite.

Les feuilles démocratiques françaises en sont vraiment scandalisées. L'*Opinion nationale* s'étonne que le comte de Reus se soit prononcé sans attendre le vœu du suffrage universel.

L'*Avenir national* voit dans la lettre de Prim une « insolence militaire. » Le *Siècle* qualifie de singulier le langage du ministre de la guerre espagnol. « Il surprendra douloureusement, dit-il, la démocratie française. »

Voici le texte de décret signalé par le télégraphe et que la *Gazette de Madrid* publie dans son numéro du 13 :

« La Junte supérieure du gouvernement de Madrid, considérant que la création de communautés et sociétés religieuses décrétée ou consentie par les gouvernements antérieurs avait pour objet d'établir en Espagne des institutions contraires à la liberté; considérant que ces communautés religieuses faisaient partie intégrante et principale du régime honteux et oppresseur que la nation vient de renverser si glorieusement; considérant qu'il est nécessaire et urgent, pour consolider la révolution consommée et pour l'établissement des nouvelles institutions, de faire disparaître immédiatement ces communautés et sociétés :

Le gouvernement provisoire propose à titre de mesures d'urgence et de salut public :

1<sup>o</sup> L'extinction de toutes les communautés et sociétés religieuses rétablies ou créées par les gouvernements précédents, à partir de 1835.

**FEUILLETON.**

14

**JEANNE DE BEAUCE,**

Par M. FRANCIS TESSON.

(Suite et fin.)

— Merci, mes amis, disait le fermier en pressant les mains des gendarmes.  
— Etes-vous blessé? demanda le brigadier.  
— Ce n'est rien. Quelques égratignures légères, mais sans vous, sans votre arrivée providentielle, ma dernière heure avait sonné. Encore une fois, merci!  
— Vous devez la vie, non pas à nous, mais à une pauvre fille qui nous avertis du danger que vous couriez ici.  
— Son nom?  
— Ma foi, nous sommes partis si précipitamment que j'ai oublié de le lui demander. Mais elle est de chez vous probablement, car elle vous connaît.  
— Elle me connaît?  
— Assurément: « Courez vite au bois Maclou, m'a-t-elle dit; mon maître, le fermier Caillaud, est en danger de mort. »  
— C'est étrange, murmura le fermier, devant les

yeux duquel l'image de Jeanne de Beauce passa comme une vision.

— Cette jeune fille, ma protectrice, reprit-il, pensez-vous que je la retrouve à Voves?

— Oui, répondit le brigadier. La pauvre enfant grelottait la fièvre; j'ai chargé Deniau le charron de la conduire à l'auberge.

— Je la verrai, reprit Caillaud; je la veux récompenser comme elle le mérite.

On se dirigea vers Voves; les trois bandits, étendus au fond de la carriole, étaient conduits par le maître Caillaud, avec les gendarmes pour escorte.

En arrivant au bourg, le brigadier heurta à la porte du sceptique charron.

— La petite de tantôt avait raison, lui dit-il.

— Hein! exclama le charron qui fit un haut le corps.

— Sans nous, ou plutôt sans elle, le maître Caillaud était assassiné.

— Ah! mon Dieu! ah! mon Dieu! exclama à deux reprises le charron qui roulait de grands yeux effarés.

— Où avez-vous conduit la jeune fille? interrogea le brigadier.

— Au *Soleil d'or*. Elle a la fièvre, le délire, je ne sais quoi. On a prévenu le docteur.

Le fermier laissa sa carriole à la garde des gendarmes et courut à l'auberge du *Soleil d'or*.

Il se heurta, sur le seuil, contre un homme grand, sec, vêtu de noir, cravaté de blanc, et portant sur le nez des lunettes d'or.

C'était le médecin de la localité, qui sortait de l'auberge.

— Monsieur le docteur, demanda le maître Caillaud, avez-vous vu la jeune fille malade que Deniau le charron a conduite ici?

— Oui, fit le médecin.

— Comment va-t-elle?

— Êtes-vous son père?

— Non; mais j'ai cent raisons pour m'inquiéter de son état. Qu'en pensez-vous?

Le docteur prit une pose magistrale, hochâ la tête, puis d'une voix solennelle:

— Hum! hum! mauvais diagnostic, articula-t-il; insolation, fièvre cérébrale, épuisement du système nerveux; cas grave, excessivement grave! Trois maladies en route! Je serai bien étonné si cette pauvre fille en échappe.

Il salua et sortit.

Le fermier eut comme un éblouissement.

— Ah! soupira-t-il, si c'est Jeanne de Beauce, et si par malheur elle est perdue, que va devenir mon pauvre Julien? Il en mourra, bien sûr, et ce sera ma faute.

XXVII.

Au haut de l'escalier, quelques voisines, pareilles à un essaim bourdonnant, tenaient conciliabule et donnaient leurs avis.

C'était merveille de voir avec quel feu, avec quelle chaleur, avec quelle passion, ces docteurs en jupon de futaine et en cornette blanche soutenaient, de la meilleure foi du monde, les opinions les plus extravagantes.

Elles faisaient tant de bruit que la servante d'auberge qui soignait Jeanne sortit à plusieurs reprises de la chambre de la malade pour leur dire:

— Taisez-vous donc, bavardes. Vous allez tuer cette pauvre enfant.

Les plus criardes baissaient momentanément la voix, mais à peine la servante avait-elle tourné les talons que la discussion reprenait *crescendo*.

On se tut complètement quand parut le maître Caillaud.

Le fermier, sans prêter aucune attention aux regards braqués curieusement sur lui, pénétra dans la chambre où Jeanne était couchée.

La Beauceronne, en proie à une fièvre ardente, était maintenue à grand-peine dans son lit par la servante du *Soleil d'or*.

2° L'exclaustration volontaire dans les communautés non comprises en la mesure ci-dessus.

3° L'abolition de tous les privilèges concédés aux corporations religieuses.

Madrid, le 12 octobre 1868.

Signé : JOAQUIN AGUIRRE, président, etc.

La Gazette publie en outre le document suivant :

Ministère de grâce et de justice. — J'ordonne la suppression dans la Péninsule et les îles adjacentes de l'ordre régulier dit « Compagnie de Jésus ». Tous ses séminaires et collèges, avec occupation de temporalité, devront être fermés dans le délai de trois jours. A cette fin, seront donnés par qui de droit les ordres particuliers aux autorités des provinces où se trouveront ces établissements.

Dans l'occupation de temporalités, on comprend tous les biens et effets de l'ordre mobiliers ou immobiliers, bâtiments et revenus qui feront partie des biens de la nation, conformément à la disposition du décret royal du 4 juillet 1835.

Les membres de la compagnie supprimée ne pourront plus se réunir en corps et en communauté, revêtir le costume de l'ordre ni dépendre en aucune façon des supérieurs de la compagnie existant en dedans de l'Espagne ou dehors; ceux qui n'auraient pas été ordonnés *in sacris* demeurent assujettis entièrement à la juridiction civile ordinaire.

Je charge les très-révérands archevêques, évêques et tous ceux qui exercent la juridiction civile ou ecclésiastique, d'aider, chacun en ce qui le concerne, à la fidèle exécution de la présente disposition, conformément à la pragmatique sanction, en date du 2 avril 1767, et au bref de Sa Sainteté du 21 juillet 1775.

Madrid, le 12 octobre 1868.

Le ministre de grâce et de justice,

ANTONIO ROMERO ORTIZ.

Le document suivant a été reçu à Paris :

Aux journalistes libéraux français.

Les citoyens qui composent la junte révolutionnaire, la municipalité et la députation provinciale de Barcelone, ont lu chaque jour avec un intérêt toujours croissant les vœux fervents que vous faisiez pour le triomphe de la liberté espagnole. Ils vous remercient de l'appui moral et intelligent que vous avez prêté à notre glorieuse révolution.

Libéraux français, réjouissez-vous avec nous ! Dans la voie démocratique, rien n'est plus grand que la révolution politique qui vient de s'accomplir dans notre patrie.

L'émancipation complète s'est substituée à l'oppression la plus violente; la liberté absolue a remplacé une tyrannie révoltante.

Il ne nous manque plus rien de ce qui constitue la dignité de l'homme: la posses-

sion du droit tout entier. Instruits par l'expérience, nous ne nous laisserons plus arracher cette conquête, si nécessaire à notre existence.

Tous les partis libéraux se sont unis. Ensemble nous avons conspiré, combattu et vaincu, et nous résisterons ensemble si des réactions insensées se relèvent un jour pour nous dominer encore.

Ici l'union libérale a été féconde. Que les peuples opprimés prennent exemple sur elle. C'est vous qui l'avez dit: *L'union fait la force!*

Nous vous remercions de nouveau pour votre ardente sympathie, et nous vous souhaitons tout le bien que nous possédons.

Barcelone, 6 octobre 1868.

(Suivent les signatures des membres de la junte, de la municipalité et de la députation.)

La Gazette de Madrid publie plusieurs nominations de gouverneurs de provinces.

MM. Salazar et Pierrad sont nommés lieutenants-généraux.

Le général Caballero de Rodas est nommé directeur de l'artillerie.

Un décret accorde aux chefs, aux officiers et aux soldats émigrés pour cause politique, le droit de rentrer au service en conservant leurs droits d'ancienneté.

Un autre décret accorde des pensions aux veuves, aux orphelins et aux mères de ceux qui sont morts dans l'émigration ou qui ont été fusillés.

La garde rurale est dissoute.

Le ministre des finances a décrété la suppression de la douane de Madrid et a accordé la libre circulation à l'intérieur des marchandises tant nationales qu'étrangères.

Les douanes d'Irun, Santander, Bilbao et Alicante seront réorganisées conformément au présent décret.

La junte révolutionnaire de Madrid, considérant que plusieurs des anciennes municipalités continuent de fonctionner sans autre différence que d'avoir adhéré à la révolution, et que cette situation motive des réclamations, déclare que toutes les municipalités doivent être élues par le suffrage universel.

Une lettre adressée au maréchal Serrano par le maréchal Espartero, dit que lui et ses amis appuient le gouvernement provisoire pour le triomphe du principe de la souveraineté nationale.

Nous empruntons au *Mémorial diplomatique* les paragraphes suivants, relatifs aux affaires d'Espagne :

On nous assure de bonne source que le cabinet de Londres dément catégoriquement les bruits mis en circulation par certains journaux au sujet de la candidature du prince Alfred au trône d'Espagne.

Aucune ouverture n'a d'ailleurs été faite dans ce sens au gouvernement anglais, qui n'a pas eu, par conséquent, à se prononcer sur une éventualité en dehors de toutes ses prévisions et que, en outre, ses principes politiques lui défendraient de favoriser.

Dans les cercles diplomatiques, il se confirme que le cabinet de Berlin observe la même réserve que les autres puissances à l'égard des affaires d'Espagne.

Nos lettres de Vienne nous assurent également qu'aucune ouverture n'a été faite par la France à l'Autriche sur ce sujet.

C'est par erreur que plusieurs journaux de Paris annoncent que la Prusse a autorisé son représentant à Madrid à nouer des relations officielles avec le gouvernement révolutionnaire d'Espagne. Nous maintenons l'exactitude de nos informations tendant à établir qu'aucun gouvernement monarchique ne reliera de rapports officiels avec l'Espagne avant que les Cortès constituantes se soient prononcées sur les destinées futures du pays et qu'un gouvernement régulier ait été établi au-delà des Pyrénées.

D'après quelques journaux, le nouveau ministre des affaires étrangères d'Espagne s'apprêterait à demander l'éloignement de la reine Isabelle du château de Pau. On nous affirme qu'on ne s'attend à rien de semblable à Paris, et que la reine Isabelle ne songe pas en ce moment à quitter la résidence mise à sa disposition par l'Empereur Napoléon.

L'*Abendpost* de Vienne, dit qu'à la suite de démarches du représentant de l'Autriche à Bucharest, provoquées par les excès contre les juifs à Galatz, le ministre de l'intérieur de Roumanie est allé personnellement à Galatz, où il a destitué le préfet de police, le chef de la garde nationale, et promet à l'Autriche une indemnité immédiate.

Le *Daily-News* croit savoir que M. Reverdy Johnson, le nouveau ministre des Etats-Unis en Angleterre, vient de résoudre d'une manière pratique l'une des questions les plus délicates qui divisaient l'Angleterre et la grande république américaine: la question de naturalisation. Il aurait arrêté, avec le gouvernement anglais, les bases d'un arrangement définitif et également satisfaisant pour les deux Etats.

Si le diplomate américain a, dès son arrivée, ainsi que l'annonce le *Daily-News*, trouvé le moyen de ménager la susceptibilité américaine sans trahir en rien les privilèges de l'Angleterre, il n'a pas perdu son temps.

Il faut absolument que les puissances directement intéressées à l'ouverture du Bosphore et des Dardanelles, se résignent à respecter la clause du traité de Paris qui ferme ces détroits.

Des lettres de Constantinople nous apprennent, en effet, que le gouvernement turc a adressé aux légations européennes une circulaire déclarant qu'il maintiendra strictement les stipulations des traités relatives à la fermeture des détroits aux navires de guerre. Il n'admettra que les bâtiments portant un souverain ou le chef d'un Etat indépendant.

L'amiral Farragut y verra peut-être une allusion à sa fameuse navigation dans les détroits ottomans.

Une dépêche, transmise par le câble transatlantique, nous apporte les premiers résultats de diverses élections qui ont eu lieu le 12 et le 13 aux Etats-Unis.

Ces résultats ont une importance considérable en ce qu'ils présagent, d'une manière à peu près positive, l'issue de la campagne présidentielle.

Plusieurs Etats, notamment l'Ohio, l'Indiana et la Pensylvanie, avaient à procéder au renouvellement de leur administration intérieure et de leur députation au Congrès.

Dans les deux premiers, le parti républicain l'a emporté.

En Pensylvanie, la victoire reste douteuse, le nombre des votes étant presque égal de part et d'autre et les relevés officiels pouvant seuls préciser de quel côté se trouve la majorité.

Bien que cette dernière donnée constitue un élément essentiel d'appréciation, en l'absence duquel il convient de ne pas se prononcer trop absolument, nous croyons que l'élection du général Grant à la présidence peut être considérée désormais comme plus d'aux trois quarts assurée.

Le *Mémorial diplomatique* publie les renseignements suivants :

En démentant, il y a huit jours, la nouvelle propagée par les journaux de Vienne que la cour d'Autriche avait désigné le baron de Meysenbug pour son ambassadeur plénipotentiaire auprès du prochain concile œcuménique, nous avons allégué que le saint-siège n'avait encore adressé à aucune puissance catholique l'invitation de se faire représenter à ce concile.

Des renseignements que nous avons reçus postérieurement de Rome nous mettent à même de croire que le comte de Sartiges, en prenant congé du souverain pontife, a été chargé par Sa Sainteté de donner à l'Empereur des Français l'assurance que le saint-siège verra avec plaisir la France accréditer un ambassadeur auprès du concile, et que cet ambassadeur sera accueilli avec tous les égards dus au représentant de la fille aînée de l'Eglise.

Le même journal croit savoir de bonne source que des réductions considérables vont avoir lieu très-prochainement dans l'armée active française: on délivrerait dix congés de semestre par compagnie, ce qui permettrait de renvoyer dans leurs foyers au moins trentemille

A peine le fermier eût-il fait un pas dans la chambre que la malade le reconnut.

Ce fut comme un coup de foudre.

Le délire qui l'agitait l'empêchait de distinguer bien nettement sa situation. Elle ne comprit qu'une chose; le fermier avait promis de la chasser; il venait exécuter sa menace.

L'épouvante dilata démesurément ses grands yeux enflammés.

— Ah Dieu ! ne me chassez pas, balbutia-t-elle d'une voix si déchirante que le maître Caillaud en fut bouleversé jusqu'au fond du cœur.

Il continua de marcher vers le lit.

Jeanne fit un effort désespéré, s'arracha des mains de la fille d'auberge, et, droite, les cheveux épars, enveloppée dans les plis du drap blanc comme dans un suaire, elle recula jusqu'au mur.

— Grâce, grâce, supplie-t-elle, en joignant les mains et en tordant ses bras éplorés. Qu'ai-je fait pour mériter votre haine ?

Le maître Caillaud disait :

— N'aie pas peur, mon enfant.

Mais elle, toute à son idée fixe :

— Ne me chassez pas, je serai obéissante; je m'en irai toute seule, de moi-même, où vous voudrez.

Elle suffoquait en parlant. Ses dents claquaient; le

tremblement nerveux que donne la fièvre rendait sa voix saccadée et lui coupait la respiration.

Le maître Caillaud baissait la tête et essayait de refouler au fond de ses yeux deux larmes qui s'obstinaient à sortir.

Il touchait presque au lit de Jeanne.

Arrêtée par le mur qui l'empêchait de se reculer davantage, la Beauceronne tomba à genoux et murmura :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! Est-ce ma faute à moi si Julien m'a sauvé la vie ?

— Jeanne ! fit le maître Caillaud d'une voix si tendre qu'on eût dit une voix de femme.

Elle le regarda d'un œil étonné et prêta l'oreille à cette voix qui résonnait doucement au milieu du silence.

— Je t'ai fait bien souffrir, ma petite Jeannette, reprit le brave homme ému jusqu'aux larmes. Veux-tu me pardonner ?

Il lui prit ses mains brûlantes qu'elle lui abandonna.

— Recouche-toi, lui dit-il, et causons comme deux bons amis.

Elle obéit, sans trop comprendre.

Quand la fille d'auberge lui eut arrangé sous la tête les oreillers blancs, et rabattu sur elle les couvertures, Jeanne sourit du sourire des anges, car le maître Caillaud venait de prononcer à son oreille quelques-uns de

ces mots consolateurs qui réveilleraient une morte dans sa tombe.

Elle sourit, ses lèvres desséchées murmurèrent une prière; son pouls battit plus régulièrement. Bientôt elle s'endormit.

Alors le maître Caillaud sortit sur la pointe du pied, renvoya les vieilles femmes qui péroraient encore, descendit dans la cour du *Soleil d'or* et appela le garçon d'écurie.

— Eh ! Mathurin, connais-tu le chemin de Tillay, mon garçon ? lui demanda-t-il.

— Oui, notre maître.

— Saurais-tu t'y conduire la nuit ?

— Comme en plein jour.

— Bien ! Prends mon cheval et ma voiture; va-t'en, ventre à terre, jusqu'à la Caillauderie. Il sera près de minuit quand tu arriveras. Es-tu poltron, par hasard ?

— Nenni, dit le garçon d'écurie.

— Tu n'as pas peur des revenants, au moins ?

Le garçon d'écurie eut un rire gouaillier.

— Ni des revenants, ni des voleurs, fit-il.

— A merveille, mon gars. Tu arriveras donc vers minuit à la Caillauderie. Frappe à la porte charretière: on t'ouvrira, car je suis attendu. Tu diras qui tu es; tu diras qui t'envoie. Tu demanderas Julien Caillaud et tu

le ramèneras ici, sans perdre une minute.

— Ce sera fait, notre maître.

— Pour ne pas effrayer le jeune homme, raconte-lui ce qui se passe à l'auberge du *Soleil d'or*.

— Compris; est-ce tout ?

— Oui, mais fais vite.

## XXVIII.

Jeanne eut un sommeil assez tranquille. Le jour commençait à poindre quand elle s'éveilla.

La fièvre avait à peu près disparu, mais en lui laissant dans tout l'être une lassitude extrême. Ses idées s'embrouillaient confusément, comme les fils d'un écheveau emmêlé.

Elle ne se rappelait rien des événements de la veille. Son souvenir était vide. On eût dit qu'elle venait de naître à la vie pour la première fois.

Les grands rideaux qui garnissaient la fenêtre laissaient la chambre pleine d'ombre.

Elle s'amusa longtemps à regarder d'un œil vague cette ombre, à travers laquelle filtrait un jet lumineux.

Puis, peu à peu, son regard se fixa.

Elle distingua le contour des objets. Ce furent les plus éloignés qui attirèrent d'abord son attention: la porte à chambranle; le secrétaire en noyer dressé à côté

soldats. Des réductions analogues auraient lieu dans la flotte : les quartiers-mâtres et les marins ayant accompli deux ans de service effectif à la mer seraient congédiés.

Ces mesures, ajoute le *Mémorial*, ont un caractère pacifique très-marqué, et permettent de penser que le gouvernement français ne s'attend, pour le moment, à aucune complication.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

D'après des informations puisées à bonne source, nous avons annoncé que l'Empereur et l'Impératrice devaient être de retour le 17 de Biarritz.

D'un autre côté, des correspondances de Biarritz et des journaux de Bayonne affirment que la cour différera son départ jusqu'à mardi prochain.

En présence de ces assertions contradictoires, nous nous bornerons aujourd'hui à dire qu'à l'heure où nous écrivons les instructions qui ont fixé le retour de Leurs Majestés au 17 n'ont été encore l'objet d'aucun contre-ordre.

— Le *Moniteur* annonce que l'intérim du ministère de l'intérieur, confié à M. le ministre d'Etat, a cessé à partir du 11 octobre, et que M. Pinard a repris l'exercice de ses fonctions.

— L'*Opinion* confirme que le prince Napoléon est arrivé, le 13, à Turin, et qu'il a eu une longue conférence avec le roi.

— La *Gazette de Cologne* annonce que M. de Bismark s'occupe déjà des affaires importantes de l'Etat. Une correspondance régulière a depuis une semaine lieu entre le chancelier et le ministère d'Etat à Berlin.

— Les journaux de Lisbonne évaluent à plus de cinq cents le nombre des jésuites venant d'Espagne et qui sont arrivés en Portugal.

— Les dernières nouvelles reçues de l'Amérique du Sud ne sont pas faites pour calmer les alarmes inspirées par les premiers avis de la catastrophe qui a dévasté ces malheureuses contrées, loin de là. Il paraît certain que, dans la république de l'Equateur, le nombre des victimes, évalué d'abord de vingt à vingt-cinq mille, s'élève, en réalité, au moins à quarante ou cinquante mille âmes, et peut-être beaucoup plus.

Sans parler des innombrables bourgs et villages qui ont disparu, voici quelques renseignements plus précis que ce qui a été publié jusqu'à présent, sur les villes détruites.

Ibarra est située à vingt-et-une lieues de Quito, sur un beau plateau élevé de 2,219 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle avait des rues larges et droites, et était construite en briques et adobes. Elle comptait de nombreux édifices, dont les principaux étaient

l'église paroissiale, le collège des jésuites, les églises et couvents de Saint-Domingo, la Merced, Saint-Augustin, Saint-François et la Conception; l'hôtel du gouvernement et l'hôpital. La population était d'environ 16,000 âmes, dont 13,000 ont péri.

Otavallo était située à l'est d'Ibarra, dans une plaine arrosée par deux cours d'eau, le Rotan et le San-Sébastien. Elle avait été fondée en 1584 par les Espagnols sur l'emplacement d'une ville qui existait déjà à l'époque de la conquête. Le site est très-pittoresque, et était embelli par de très-beaux jardins cultivés. Population, 10,000 habitants dont 7,000 ont péri.

Cotacachi, la plus considérable des cités ruinées, était très-étendue. La plupart de ses habitants étaient des Indiens remarquables par la blancheur de leur peau et l'élégance de leurs formes. Les femmes étaient renommées pour leur beauté. En 1867, la ville et ses faubourgs avaient une population évaluée à 65,564 habitants; on estime que 43,000 ont été tués.

La province d'Imbabura, dont Cotacachi est la capitale, est regardée comme la plus fertile de la république. Elle produisait du coton, du sucre, des oranges, des citrons, des grenades et des fruits de toute espèce. Le mérinos y prospérait, et les pâturages étaient excellents. Il y avait aussi deux grandes filatures de coton. Tout cela est aujourd'hui dévasté, bouleversé; le sol est partout jonché de débris, les récoltes sont perdues, et la désolation, la ruine, le désert, ont remplacé tous les biens dont jouissait un peuple heureux.

— On lit dans le *Journal de Gand* :

« Les cuisinières gémissaient sous une longue oppression, et le prix du beurre augmentait tous les jours.

» Ce joug a été secoué à Anvers avec éclat. Au moment où l'Espagne se soulevait, Anvers, qui a toujours eu quelque chose d'espagnol, surtout en matière constitutionnelle, s'est soulevée aussi; les cuisinières ont arboré l'étendard de la révolte; les casseroles sont en révolution. Le cri de guerre est : *Le beurre à bon marché!*

» C'est au moment où il devenait plus précieux que les diamants et les perles, que la révolution a éclaté. Il y a eu abstention sur toute la ligne : la cuisinière, qui n'est pas sotte, n'a plus acheté de beurre. C'était faire de l'économie politique de haute futaie. Le paysan n'avait pas prévu cela. Il croyait à la nécessité providentielle du beurre; mais que faire devant l'abstention? Le beurre, on le sait n'est pas patient, s'il est délaissé; il devient mélancolique, il s'aigrit, c'est l'effet du malheur. Le paysan, tout déconfit, dut céder; le beurre, devenu plus modeste, trouva grâce devant la casserole.

» Gand vient de suivre l'exemple d'Anvers; ce matin, nous avons eu une émeute pacifique

au marché au beurre. Nos cuisinières ont posé aux paysans leur ultimatum et, de 3 fr. 50, le beurre est tombé à 2 fr. 50 le kilo. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette intéressante révolution, qui ne nous intéresse pas moins que les épipards, lesquels sont la mort au beurre.

» Le mouvement anversois n'a pas révolutionné le pays, mais il a fait baisser le prix du beurre; s'il fait baisser le prix de la viande, on n'aura rien de plus à lui demander. Anvers aura bien mérité de la patrie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La salle de spectacle, hier au soir, était presque pleine, M. Nestor de Bierne avait amené sur notre scène M<sup>lle</sup> Thérèse, une des gloires parisiennes dont le nom, il y a peu d'années, attirait aux Champs-Élysées un public empressé, et qui fait promptement une réputation.

M<sup>lle</sup> Thérèse possède, il est vrai, une voix d'une force surprenante, et elle la module avec beaucoup d'habileté. Après de vigoureuses notes graves, cette célèbre chanteuse en laisse échapper quelques autres douces et agréables à l'oreille. Sa bonne volonté répond aussi à son savoir : elle a donné plus que le programme n'avait promis, et le public lui a témoigné chaleureusement sa reconnaissance par des applaudissements frénétiques et des rappels multipliés et unanimes. Après le *Retour de Suzon* et son air favori : *Rien n'est sacré pour un Sapeur*, elle a entonné : *C'est dans l'nez qu'il m'a chatoille*. Tout cela accompagné de gestes expressifs qui ne peuvent rien ajouter à l'art musical, mais qui ont bien contribué par leur *chic* (suivant le langage *ad hoc*) à la réputation de la première étoile de l'Alcazar.

Le temps nous manque pour parler des diverses pièces qu'ont interprétées les pensionnaires de M. Nestor et le directeur lui-même. Tout a été parfaitement rendu; et nous pouvons ajouter, sans crainte d'être démenti, que la troupe actuelle est une des meilleures que M. Nestor ait présentées au public.

Le *Journal de la Vienne* rapporte un nouvel exemple des effets curieux que produit parfois la rage ou la peur de la rage :

« La femme Barbot, demeurant aux Tuileries, commune d'Orges, étant allée aux champs, le 19 août, garder ses bestiaux, avait été mordue par son chien. Bien que cet animal ne présentât aucun symptôme de rage, il avait été abattu le soir même. La femme Barbot avait continué à travailler, à boire et à manger comme d'ordinaire, jusqu'au 23 septembre dernier, manifestant seulement quelquefois la crainte de devenir enragée.

» Le 23 septembre, elle apprit qu'un chien réellement enragé avait été tué près de chez elle. Elle en fut vivement impressionnée, et, à partir de cette époque, elle ne voulut prendre aucun aliment ni aucun liquide. Elle mourut le 30 septembre, à neuf heures du soir.

» Son mari, ne sachant trop à quoi attribuer cette mort, avertit la justice, qui s'y transporta aussitôt.

» L'autopsie du cadavre fut faite par M. Mascarel, docteur-médecin à Châtelleraut, qui déclara que la malheureuse femme était morte par suite d'hydrophobie rabiforme, maladie causée par la peur, mais qui n'a rien de la rage proprement dite.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

L'Empereur et l'Impératrice quittent définitivement Biarritz aujourd'hui samedi, à neuf heures du matin.

Le voyage de retour aura lieu incognito et par un train direct.

Leurs Majestés, avec le Prince Impérial, arriveront ce soir à Saint-Cloud vers dix heures du soir.

Les ministres se réuniront lundi prochain

au palais de Saint-Cloud sous la présidence de l'Empereur.

Les dépêches d'Espagne ne nous apprennent rien de nouveau ce matin.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Le succès de la Publication en livraisons et en séries illustrées de la *Révolution de 1848* par l'honoré M. GARNIER-PAGÈS va toujours croissant.

La 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> série (en vente) rapportent jusque dans leurs plus minutieux détails les épisodes si émouvants de la *Journée du 24 février* : *Barricades*, *Combat du Château-d'Eau*, *l'Abdication et la Fuite du Roi*, *l'Installation du Gouvernement provisoire*.

Les récents événements d'Espagne et leur similitude avec les événements de 1848 vont motiver une nouvelle recrudescence de vente.

10 séries à 1 fr.; 1 fr. 20 par la poste franco. Envoyer des bons de poste à l'Éditeur DROGON-CADOT, 37, rue Serpente, Paris.

L'*Univers illustré* contient dans son numéro de cette semaine : les Funérailles de M. le comte Walewski à l'église de la Madeleine; le Débarquement à Cadix des généraux espagnols exilés aux îles Canaries; les Crocodiles et le Départ des pigeons voyageurs dans le parc de l'Exposition du Havre; un Voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Australie; la Tarentelle à Ischia; un Concert de charité dans le parc de M. de Rothschild, à Boulogne-sur-Seine; James Watt découvrant les lois de la vapeur, magnifique page d'art, etc., etc. Tout le monde sait que les articles de ce magnifique recueil, véritable journal de la famille, sont signés des noms les plus célèbres et les plus justement aimés de la littérature contemporaine. — Nous nous bornerons à ajouter que l'*Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés DEUX SÉRIES DE PRIMES GRATUITES, dont la valeur, en librairie, n'est pas moindre de cinquante francs.

VILLE DE SAUMUR.

### ADJUDICATION

Des travaux de construction des murs de clôture du Cimetière.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, prévient les entrepreneurs de travaux publics, que le **mardi 20 octobre prochain**, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sur la mise à prix de **10,000 fr.**, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, et à forfait, suivant les conditions prescrites au devis et au cahier des charges, des travaux de construction des murs qui doivent clore les terrains nouvellement acquis pour l'agrandissement du Cimetière de Saumur.

Le cautionnement à fournir par l'adjudicataire sera, s'il est en espèces, du dixième du montant de l'adjudication; il sera double, s'il est en immeubles.

Les concurrents pourront prendre connaissance du devis et du cahier des charges, au Secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 10 heures à 5 heures (*fêtes et dimanches exceptés*).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 septembre 1868.

Pour le Maire,  
CHEDEAU, adjoint.

MODÈLE DE SOUMISSION (1).

Je soussigné (*nom, prénoms et profession*), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, m'engage à exécuter, à forfait, les travaux de construction des murs de clôture du Cimetière de Saumur, pour la somme de (*indiquer la somme en toutes lettres*).

Je déclare avoir pris connaissance des devis et cahier des charges, auxquels je m'engage à me conformer.

Saumur, le 20 octobre 1868.

(Signature).

(1) Cette soumission devra être écrite sur une feuille au timbre 0 fr. 50 centimes.

P. GODET, propriétaires-gérants.

de la porte, les tableaux pendus au mur; la cheminée avec son paravent aux couleurs heurtées, avec sa glace et sa pendule du temps de l'Empire, flanquée de deux bouquets en papier que des globes de verre fin dérobaient à la poussière; les chaises rangées contre la cloison; la table chargée de fioles et de bocaux bizarres.

Ses idées s'éveillaient. Elle pensa :

— C'est drôle. Je n'ai jamais vu ces choses-là. Où suis-je donc ?

Elle ne remuait ni la tête, ni les mains, ni les pieds. Son regard seul changeait de place, et voyait à travers les paupières à demi-fermées. On eût dit qu'elle dormait encore, tant elle restait immobile.

Pourtant son cœur battait fort, de contentement, de bonheur inconnu. Il lui semblait nager dans un océan de joie.

— Je rêve, pensa-t-elle; et elle referma les paupières.

Elle les rouvrit bientôt, comme attirée par une force magnétique.

Tout-à-coup elle tressaillit.

Quelqu'un la regardait; quelqu'un, assis au pied de son lit, fixait sur elle deux yeux, ardents comme un double éclair et humides comme une double caresse.

Elle tourna la tête de ce côté, et eut un divin sourire.

Puis elle se replongea dans le sommeil, comme éblouie par ce qu'elle venait d'entrevoir, comme épuisée par la sensation qu'elle venait d'éprouver.

Quand elle se réveilla tout-à-fait, deux hommes se tenaient debout à son chevet.

Jeanne poussa un immense cri d'allégresse, un cri dans lequel elle mit toute son âme, en reconnaissant le plus jeune de ces deux hommes.

En même temps, le maître Caillaud, une main passée sur l'épaule de son fils, inclina ce dernier jusqu'au front de la malade, et lui dit d'une voix attendrie :

— Allons, Julien, embrasse ta femme.

Francis TESSON.

CONCERT-PATTI. — Direction ULLMAN.

Seul Concert à Saumur dimanche 29 novembre 1868.

Grand ensemble de huit célébrités. — CARLOTTA PATTI. — M<sup>me</sup> TESSEIRE. — MM. VIEUXTEMPS. — GÉRALDY. — Théodore RITTER. — JACQUART. — TRENKA. — Chansonnettes par LEVASSOR. — On donnera les détails plus tard.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire en la même ville.

**VENTE**

SUR LICITATION,

**D'UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 21,

Sur la mise à prix de 8.000 fr.

L'adjudication aura lieu le mardi trois novembre mil huit cent soixante-huit, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, demeurant à Saumur, rue d'Orléans.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, dépositaire du cahier des charges ;

2° A M<sup>e</sup> LABICHE, avoué, poursuivant la vente.

(448) Signé : LABICHE.

Etude de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

**VENTE**

SUR LICITATION,

A L'AMIABLE,

Avec admission des étrangers,

**D'UNE MAISON**

Située au hameau de Gaure, commune de Varennes,

Dépendant de la succession de M. FRAIMBAULT-GUILLOT, en son vivant propriétaire à Gaure.

Cette maison, placée dans une riante position, sur le bord de la Loire, en face du coteau de Montsoreau, comprend :

Au rez-de-chaussée, deux grandes salles séparées par un vestibule, le tout donnant sur la Levée ;

Même disposition au premier étage ;

Vastes greniers sur le tout, surmontés d'un petit campanile où se trouve une clochette ;

Grandes caves voutées sous la maison ;

Cour, buanderie, écurie, remises, angars et autres servitudes ;

Grand jardin clos de murs ;

Le tout formant un ensemble d'une superficie d'environ 50 ares, et joignant au midi la Levée et M. Borien, au levant M. Marcelin Fraimbault, au nord M. Marcellin Fraimbault et M. Beaufils.

L'adjudication en aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le dimanche 18 octobre 1868, à midi.

S'adresser, pour tous renseignements, soit audit M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire, soit à M. PIERRE BEAUFILS-FRAIMBAULT, propriétaire à Varennes, l'un des intéressés. (418)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

LA PROPRIÉTÉ

DU

**PRIEURÉ DE MÉRON**

Située commune de Méron, d'une contenance de 57 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Divisée en deux locations, Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 48 et 50,

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (431)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON,**

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 27 et 29,

Habité par MM. Cesbron et Pasquier.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange. (415)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

AVEC JARDIN,

Située au Pont-Foucharde commune de Baigne,

A l'angle de la route et de la rue des Pauvres.

Elle comprend, caves, salon, salle à manger, office, cuisine, cinq chambres à coucher, greniers, cours, remise, écurie, jardin bien entretenu.

Cette habitation est fraîchement réparée.

S'adresser à M. LABIT, qui l'occupe, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (443)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES.

Les dimanches 18 et 25 octobre 1868, à midi,

il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur, à la ferme de Grange-Bourreau, commune de Saint-Lambert-des-Lévées, chez M<sup>me</sup> veuve CHENUAU, à la vente publique aux enchères du matériel et d'objets mobiliers lui appartenant.

Il sera vendu :

Dix vaches, quatre bœufs, taureaux, juments poulinières, chevaux, poulains, charrettes à bœufs et à chevaux, plusieurs charrues, moulins à vanner, moulin à farine, quantité d'autres instruments aratoires servant à l'exploitation.

Lits, couettes, buffets, armoires, outils, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

**ACHAT DE DENRÉES.**

Le samedi 31 octobre 1868, il sera procédé, à 3 heures du soir, dans une des salles de la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 2,000 quintaux métriques de foin, 3,000 quintaux métriques de paille et 2,000 quintaux métriques d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (levée Notre-Dame), où le public sera admis à en prendre connaissance.

NOTA. — La denrée sera livrée entre deux fers. (455)

**A VENDRE**  
**UNE BELLE CALÈCHE**

SIÈGE A LA FRANÇAISE

AYANT PEU SERVI

A un prix très-réduit.

S'adresser à DUPONT, carrossier à Saumur.

Qui a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il a un choix de voitures des plus variés, construites et en construction, toujours à des prix les plus modérés.

Plusieurs voitures d'occasion à deux et à quatre roues. (456)

**A VENDRE**

Vingt hectolitres d'avoine d'hiver.

S'adresser à M. PERREAU, rue du Temple, 24. (450)

**A CÉDER**

Pour le 1<sup>er</sup> janvier 1869,

**UNE ÉTUDE D'AVOUE**

Près le tribunal de Loudun

(Vienne).

S'adresser, pour traiter, à M. VINÉE, avoué près ledit tribunal, à Loudun, rue Sèche, n° 7. (421)

**A CÉDER DE SUITE,**

Pour cause de santé,

**Un très-beau magasin**

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1869,

**MAISON**

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie :

Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. RIVAUD, soit à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (457)

**A LOUER**

**LOGEMENTS D'OFFICIERS**

Situés à l'angle de la levée d'Enceinte et de la rue Neuve-de-la-Maremaillette.

Servitudes de toutes sortes : remises, écuries, cour et jardin.

La maison est nouvellement construite et fraîchement décorée.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LUZÉ, rue de la Maremaillette. (459)

**MAISON A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

**EAU DE FLEURS D'ORANGER**

Triple supérieure,

A 2 francs le litre au détail.

On traitera de gré à gré pour plus grande quantité.

**TAFFETAS HÉMOSTATIQUE BRILLATZ**

Pour coupures, etc.,

Le seul qui résiste aux lavages.

Prix : 60 cent. le rouleau.

PHARMACIE BRILLATZ-GIRAULT, sur les Ponts. (373)

**UNE MAISON de quincaillerie** de Saumur, demande un employé et un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

Une femme, munie de bons renseignements, demande une place de nourrice dans une maison particulière. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE, SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

**LE CHOCOLAT DU BARRY** de Londres, breveté de S. M. la Reine d'Angleterre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN de LA HITOLE, vice-consul de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En boîtes et en tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; En boîtes de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7; de 288 tasses, fr. 32; de 576 tasses, fr. 60, soit environ 10 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Epiciers. DU BARRY et C<sup>e</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris. Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867.

Médailles aux expositions universelles de 1855 et 1862,

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (247)

**DE LA LOI SUR LA CHASSE**  
**ÉTUDE**

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 OCTOBRE.			BOURSE DU 16 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 95	» 15	» »	69 85	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101	» »	» »	100 80	» »	» 20
Obligations du Trésor. . . . .	482 50	» »	» »	482 50	» »	» »
Banque de France. . . . .	2995	» 5	» »	3020	» 25	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1445	» 15	» »	1447 50	» 2 50	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	627 50	» 1 25	» »	630	» 2 50	» »
Crédit industriel. . . . .	650	» »	» »	655	» 5	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	277 50	» »	» 2 50	277 50	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	682 50	» »	» »	685	» 2 50	» »
Orléans (estampillé). . . . .	900	» »	» »	892 50	» 7 50	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1185	» »	» »	1185	» »	» »
Est. . . . .	575	» 2 50	» »	575	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	973 75	» 2 50	» »	973 75	» »	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	590	» »	» »	591 25	» 1 25	» »
Ouest. . . . .	566 25	» »	» 1 25	568 75	» 2 50	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1495	» 6 25	» »	1495	» »	» »
Canal de Suez. . . . .	387 50	» 1 25	» »	386 25	» »	» 1 25
Transatlantiques. . . . .	327 50	» 2 50	» »	330	» 2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52 95	» 25	» »	52 75	» »	» 10
Autrichiens. . . . .	570	» 2 50	» »	571 25	» 1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	402 50	» »	» 1 25	413 75	» 1 25	» »
Romains. . . . .	45	» 50	» »	44 50	» »	» 50
Victor-Emmanuel. . . . .	46	» »	» 1	45	» »	» 1
Credit Mobilier Espagnol. . . . .	272 50	» 1 25	» »	271 25	» »	» 1 25
Saragosse. . . . .	70	» »	» 1	71	» 1	» »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	57	» 2	» »	56	» »	» 1
Compagnie immobilière. . . . .	110	» »	» 1 25	110	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	334 75	» »	» »	335	» »	» »
Orléans. . . . .	327 50	» »	» »	328 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	335	» »	» »	335	» »	» »
Ouest. . . . .	324 50	» »	» »	325	» »	» »
Midi. . . . .	322 50	» »	» »	323	» »	» »
Est. . . . .	327	» »	» »	326	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.